

## TRIODOS SICAV I

*Société anonyme - Société d'investissement à capital variable*  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520, L-1528 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 119549  
(La « **SICAV** »)

### AVIS D'INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS DE TRIODOS SICAV I

Luxembourg, le 2 janvier 2025

Sauf définition contraire dans les présentes, les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de Triodos SICAV I (le « **Prospectus** »).

#### **Avis informatif sur les modifications apportées au Prospectus**

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que le Conseil d'administration de Triodos SICAV I (le « **Conseil** ») a décidé d'apporter un certain nombre de modifications au Prospectus daté de juin 2024, comme indiqué ci-dessous.

#### **1. Modification de l'adresse du siège social de la SICAV**

Suite à la réorganisation de CACEIS Bank, succursale de Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 2024, les services de domiciliation au Luxembourg ont été consolidés au siège principal de CACEIS Bank, succursale de Luxembourg. Par conséquent, conformément aux Statuts, le Conseil a décidé de transférer le siège social de la SICAV du 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Afin d'éviter toute ambiguïté, ce changement d'adresse de la SICAV n'a aucune incidence sur vos droits en tant qu'actionnaire.

La sous-section « La SICAV » de la section « Gouvernance et gestion » du Prospectus a été modifiée en conséquence.

#### **2. Conformité à la nouvelle circulaire 24/856 de la CSSF**

La Circulaire 24/856 de la CSSF sur la protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de la VL, de non-respect des règles d'investissement et d'autres erreurs au niveau des OPC (la « **Circulaire 24/856** ») est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Circulaire 24/856 remplace la Circulaire 02/77 de la CSSF relative à la protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de la VL et à la correction des conséquences résultant du non-respect des règles d'investissement applicables aux organismes de placement collectif.

Conformément à la Circulaire 24/856, le Prospectus stipule que pour tout investissement dans un fonds par le biais d'un intermédiaire financier, il est possible que l'investisseur ne soit pas toujours indemnisé en cas d'erreurs de calcul de la Valeur liquidative et/ou de non-respect des règles d'investissement et/ou d'autres erreurs au niveau du fonds.

La sous-section « Émission et propriété » de la section « Investissement dans les Fonds » et la sous-section « Calcul de la VL » de la section « Gouvernance et gestion » du Prospectus ont été modifiées en conséquence.

#### **3. Changement de fournisseur d'indices boursiers et changement consécutif d'indices boursiers (qui sont utilisés à des fins de mesure de la performance uniquement)**

Le Conseil a décidé de remplacer son fournisseur d'indices boursiers, MSCI, par Bloomberg, pour les fonds mentionnés ci-dessous. Ces indices de référence servent uniquement à mesurer les performances. Cette modification est effectuée à des fins d'amélioration de la qualité des données.

<b>Fonds</b>	<b>Indice de référence précédent (utilisé uniquement pour mesurer les performances)</b>	<b>Nouvel indice de référence (utilisé uniquement pour mesurer les performances)</b>
Triodos Global Equities Impact Fund	Indice MSCI World Index	Indice Bloomberg Developed Markets Index
Triodos Impact Mixed Fund – Defensive*	Indice MSCI World Index	Indice Bloomberg Developed Markets Index
Triodos Impact Mixed Fund – Neutral*	Indice MSCI World Index	Indice Bloomberg Developed Markets Index
Triodos Impact Mixed Fund – Offensive*	Indice MSCI World Index	Indice Bloomberg Developed Markets Index
Triodos Pioneer Impact Fund	Indice MSCI World Small & Mid Cap Index	Indice Bloomberg Developed Markets Mid & Small Cap Index
Triodos Future Generations Fund	Indice MSCI World Impact ESG Select Children's Rights Index	Indice Bloomberg Developed Markets Mid & Small Cap Index

\* Le fournisseur d'indices de référence pour la partie obligataire des portefeuilles (iBoxx) reste inchangé.

Le changement de fournisseur d'indices de référence implique un changement d'indices de référence. Les nouveaux indices de référence diffèrent de manière négligeable en termes de caractéristiques et de performances par rapport aux précédents.

Afin d'éviter toute ambiguïté, ce changement de fournisseur d'indices de référence et ce changement consécutif d'indices de référence d'actions n'impliquent pas de modification de la stratégie ou de la politique d'investissement des fonds, ni d'interruption de l'historique des performances des fonds.

Les listes des indices de référence des fonds figurant à la section « Descriptions des fonds » du Prospectus de Triodos Global Equities Impact Fund, Triodos Impact Mixed Fund – Defensive, Triodos Impact Mixed Fund – Neutral, Triodos Impact Mixed Fund – Offensive, Triodos Pioneer Impact Fund et Triodos Future Generations Fund ont été mises à jour en conséquence.

#### **4. Clarification concernant les frais déduits des actifs du fonds**

Il a été précisé qu'au niveau de chaque fonds, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est exigible au niveau des fonds, dans le cadre de la « Commission de service » et non en tant qu'« Autres frais ».

Ce changement n'est qu'une simple clarification et n'a aucune conséquence sur les frais actuellement imputés aux fonds.

La sous-section « Commissions déduites des actifs du fonds » de la section « Gouvernance et gestion » du Prospectus a été modifiée en conséquence.

#### **5. Clarification concernant les notations de titres de créance utilisés pour calculer le pourcentage de ces actifs considérés comme étant de qualité investment grade**

Il a été précisé que les notations utilisées pour les titres de créance investis par les fonds concernés ne seront pas limitées à celles attribuées par Standard & Poor's ou Moody's, mais qu'elles s'étendront à toutes les notations disponibles des titres de créance que la société de gestion jugera appropriées.

Par conséquent, il a été précisé que tous les fonds qui investissent dans des titres de créance (Triodos Euro Bond Impact Fund, Triodos Sterling Bond Impact Fund, Triodos Impact Mixed Fund – Defensive, Triodos Impact Mixed Fund – Neutral et Triodos Impact Mixed Fund – Offensive) calculent une moyenne des notations disponibles pour déterminer le pourcentage de titres de créance de qualité Investment grade dans lesquels ils peuvent investir, conformément aux pratiques actuelles.

Les politiques d'investissement de Triodos Euro Bond Impact Fund, Triodos Sterling Bond Impact Fund, Triodos Impact Mixed Fund – Defensive, Triodos Impact Mixed Fund – Neutral et Triodos Impact Mixed Fund – Offensive dans la section « Description du Fonds » du Prospectus ont été modifiées en conséquence.

## **6. Clarification concernant les fonctions de l'administrateur des OPC conformément à la Circulaire 22/811 de la CSSF**

Conformément à la Circulaire 22/811 de la CSSF relative à l'autorisation et à l'organisation des entités agissant en qualité d'administrateur d'OPC, les trois fonctions principales de l'administrateur d'OPC de la SICAV sont spécifiées, à savoir la fonction d'enregistrement, la fonction de calcul et de comptabilité de la VL et la fonction de communication auprès des clients. Ces fonctions sont actuellement assurées par CACEIS Bank, succursale de Luxembourg.

La sous-section « Sociétés professionnelles au service de la SICAV » de la section « Gouvernance et gestion » du Prospectus a été modifiée en conséquence.

## **7. Divers**

Un certain nombre de modifications, clarifications et mises à jour (telles que les mises à jour des numéros de page, des références de page et des liens vers des sites Web) ont été incluses dans le Prospectus, y compris dans les Annexes sur la durabilité, afin d'assurer la cohérence et l'exactitude de la terminologie et des descriptions utilisées dans le Prospectus, y compris dans les Annexes relatives à la durabilité.

**Pour éviter toute ambiguïté, aucune des modifications décrites ci-dessus ne représente un changement important de la stratégie d'investissement des fonds de la SICAV ou de leur gestion d'investissement.**

**Toutes les modifications ci-dessus ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sont reflétées dans une version révisée du Prospectus datée de janvier 2025.**

La version révisée du Prospectus datée de janvier 2025 sera disponible en temps voulu au siège social de la SICAV.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter le service client, par téléphone : +31 30 694 2400, ou par e-mail : TriodosIM@triodos.com.

Les informations concernant la SICAV dont les « documents d'informations clés » en français et en néerlandais, le prospectus et les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles sur [www.triodos.be](http://www.triodos.be). Ils peuvent également être obtenus gratuitement auprès de Triodos Bank N.V. (Belgian branch), Rue Haute 139/3 à 1000 Bruxelles ou sur demande téléphonique au 02 548 28 52.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans Fundinfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Cordialement,

**TRIODOS SICAV I**  
Le Conseil d'administration

**ANNEXE À L'AVIS D'INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES  
AU PROSPECTUS DE TRIODOS SICAV I**

L'avis d'information sur les modifications apportées au prospectus de Triodos SICAV I daté de juin 2024 s'applique aux catégories d'actions suivantes.

Triodos SICAV I – Triodos Global Equities Impact Fund

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU0278271951
R-Dis	LU0278272413

Triodos SICAV I – Triodos Euro Bond Impact Fund

Les amendements n° 1, 2, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU0278272504
R-Dis	LU0278272769

Triodos SICAV I – Triodos Impact Mixed Fund – Defensive

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU1956010893
R-Dis	LU1956010976

Triodos SICAV I – Triodos Impact Mixed Fund – Neutral

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU0504302356
R-Dis	LU0504302604

Triodos SICAV I – Triodos Impact Mixed Fund – Offensive

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU1956011511
R-Dis	LU1956011602

Triodos SICAV I – Triodos Pioneer Impact Fund

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
R-Cap	LU0278272843
R-Dis	LU0278272926

Triodos SICAV I – Triodos Future Generations Fund

Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 s'appliquent aux catégories d'actions suivantes.

<b>Catégorie d'action</b>	<b>Code ISIN</b>
I-Cap	LU2434354127
I-Dis	LU2434354390
R-Cap	LU2434354473
R-Dis	LU2434354556
Z-Cap	LU2434354630
Z-Dis	LU2434354713